

# QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCE AU TRAVAIL ?



*Fiche conseil*

# **Vous êtes victime d'une violence sur votre lieu de travail**

## **Vous devez consulter un médecin**

- > Il apporte les soins appropriés.
- > Il établit un certificat médical initial descriptif.
- > Il prescrit ou non un arrêt de travail.

## **Vous pouvez prendre contact avec la Cellule Médico-Psychologique**

### **> Metz - Hôpital de Mercy**

1 allée du château - 57530 ARS LAQUENEXY  
Tél. 03 87 55 31 11

### **> Sarrebourg - SPUL - Centre Hospitalier Saint Nicolas**

25 avenue du Général de Gaulle - 57400 SARREBOURG  
Tél. 03 87 23 24 30

### **> Sarreguemines - SPUL - Hôpital Robert**

2 rue René François-Jolly - 57200 SARREGUEMINES  
Tél. 03 87 27 33 10

### **> Thionville - SPUL - Hôpital Bel Air**

1-3 Rue du Friscaty - 57100 THIONVILLE  
Tél. 03 82 55 84 96

## **Prévenez rapidement votre médecin du travail**

- > Il participera à votre prise en charge médico-psychologique.
- > Il est disponible pour vous aider si des difficultés apparaissent.

## ***Une Cellule Médico-Psychologique, c'est quoi ?***

*Il s'agit d'un dispositif de prise en charge psychologique précoce des blessés psychiques dans les situations d'urgences.*

# Que faire par la suite ?

> Dans les semaines ou mois qui suivent cette violence, vous pouvez être amené à ressentir des réactions inhabituelles :

- > sentiment d'hésitation ;
- > émotions ;
- > peurs ;
- > paniques ;
- > cauchemars ;
- > perte de confiance en soi ...



**Vous pouvez en parler au médecin de votre choix :**

- > médecin traitant ;
- > médecin du travail ;
- > médecin psychiatre ;
- > médecin de cellule d'urgence médico-psychologique.

## Plus tard

> Dans les jours et les mois qui suivent, le médecin du travail, en relation avec les différents interlocuteurs médicaux, vous aidera dans le retour au travail.

> N'hésitez pas à contacter aussi :



- votre employeur ;
- votre responsable ;
- les membres du Comité Social et Economique (CSE) ;
- vos collègues.

**Faites-vous accompagner !**



agestra

Agir Ensemble pour  
la Santé au Travail

**Votre médecin du travail se tient à votre  
disposition pour de plus amples informations**

© AGESTRA - Février 2021  
Illustration : Agence de communication AGESTRA  
Crédit Photo : Adobe Stock

AGESTRA  
1 rue de Courcelles  
57070 METZ  
03 87 63 36 15

Retrouvez toutes nos fiches conseils  
sur [www.agestra.org](http://www.agestra.org)